

GE_GERICHTE A/4470/2007 vom 16. Oktober 2007

GE Cour de justice, 2007-10-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_4470_2007

FR: GE_GERICHTE A/4470/2007 du 16 octobre 2007

IT: GE_GERICHTE A/4470/2007 del 16 ottobre 2007

Erwägungen

E. 1

Par décision du 16 octobre 2007, le doyen de la faculté des sciences économiques et sociales (ci-après : la faculté) de l'Université de Genève (ci-après : l'université) a confirmé l'élimination de Madame V_____ de la faculté. Dite décision était déclarée applicable nonobstant recours.

E. 2

Madame V_____ a saisi la commission de recours de l'université (ci-après : CRUNI) d'un recours dirigé contre la décision précitée par acte du 16 novembre 2007. Elle conclut préalablement à la restitution de l'effet suspensif au recours, à ce qu'une audience de comparution personnelle soit ordonnée et sur le fond, à l'annulation de la décision querellée.

E. 3

Conformément aux principes généraux qui régissent aussi bien la procédure civile que la procédure administrative, les mesures provisionnelles au sens de l'article 28 alinéa 2 RIOR ne sont légitimes que si elles s'avèrent nécessaires au maintien de l'état de fait ou à la sauvegarde des intérêts compromis. En revanche, elles ne sauraient en principe tout au moins, anticiper sur le jugement définitif, ni équivaloir à une condamnation provisoire sur le fond, ni non plus aboutir abusivement à rendre d'emblée illusoire le procès au fond (ATF 119 V 506, consid. 3).

E. 4

En l'espèce, les conclusions préalables prises par la recourante se confondent avec celles qu'elle prend sur le fond. Or, elle ne saurait, par le biais d'une décision sur mesures provisionnelles, obtenir une décision qui équivaldrait précisément à l'admission du recours sur le fond.

E. 5

Compte tenu de ce qui précède, la requête en mesures provisionnelles sera rejetée. Vu la nature du litige, aucun émolument ne sera mis à la charge de la recourante (art. 33 RIOR).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.